



FORMATION DIPLOMANTE DE NIVEAU IV

BPJEPS ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS Educateur.trice sportif.ve polyvalent.e

Exercer la profession d'Educateur.trice sportif.ve plurivalent.e auprès d'associations sportives, de structures privées et de collectivités en développant notamment une technicité autour des activités d'entretien corporel, de jeux sportifs et d'opposition et d'activités de pleine nature



Objectifs de l'action de formation :

À l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS APT devra :

- Être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Être capable d'encadrer tout public dans tout lieu
- Être capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les trois domaines d'activités (entretien corporel, jeux sportifs et d'opposition, APPN)
- Être capable de conduire des actions d'animation visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités
- Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques
- Être capable de participer au fonctionnement de la structure. Être capable d'animer des APS en accueil collectif de mineurs



Programme de la formation :

- **Exigences organisationnelles et pédagogique de la formation : 56 heures**
 - Fondamentaux organisationnels de la formation
 - Prérogatives professionnelles - EPMSP
 - Règlementation des APS
 - Animer une séance et un cycle en toute sécurité
- **Environnement professionnel : 129,50 heures**
 - Connaître l'environnement professionnel
 - Communiquer en situation professionnelle
 - Maîtriser la méthodologie de projet
 - Maîtriser la réglementation des APS
 - Réaliser et structurer une recherche
 - S'informer et être en veille

BPJEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Educateur Sportif
Mention : Activités Physiques pour Tous

Code RNCP : 37191

Code CPF : 241334

Résultat attendu :

- Diplômant
- Accessible en VAE

Responsable et contact :

02.35.58.16.00

formation76@profession-sport-loisirs.fr

Inscription :

Formulaire en ligne accessible sur notre site

Pré-requis :

- Avoir un niveau à l'écrit équivalent à celui du Baccalauréat
- Être titulaire du PSC 1 ou de l'AFPS (ou du PSE 1 / PSE 2 / AFGSU 1 ou 2 / STT en cours de validité)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des "activités physiques pour tous" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Satisfaire aux tests techniques (TEP)
- Il est conseillé d'avoir une pratique sportive régulière dans plusieurs disciplines.

- **Préparer, animer et évaluer des séances et des cycles d'apprentissage dans le cadre d'un projet éducatif d'activités physiques pour tous : 339,50 heures**
 - Connaître les besoins physiologiques et psychologiques des publics
 - Maîtriser les connaissances scientifiques (anatomie)
 - Préparer, animer et évaluer une séance et un cycle d'apprentissage
 - Maîtriser les outils et techniques et d'animation liées aux activités physiques pour tous
 - Adapter sa posture aux publics
- **Conduire et évaluer un projet d'animation d'activités physiques et sportives : 70 heures**
 - Préparer un projet : diagnostic, objectifs, planification, budget, partenariat, communication, critères d'évaluation
 - Conduire un projet : organiser et faire vivre les moyens, outils et méthodes
 - Evaluer un projet : analyser les écarts entre le prévisionnel et le réaliser, évaluer l'atteinte des objectifs et l'impact du projet sur les publics
- **Compétences transversales : 91 heures**
 - Fondements du Développement Durable
 - Animer des APS en accueil collectif de mineurs
 - Assurer la surveillance de la baignade en ACM - BSB
 - Se préparer à l'entrée dans la vie professionnelle



Adaptation de votre parcours : problème de handicap, restrictions

Notre **référente handicap**, Mélandine PREIRA, est présente pour vous accompagner dans la construction de votre projet, en amont de votre formation, durant les tests de sélection et votre parcours de formation.

- **Contactez-la** : melandine.preira@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 03



Equivalences :

Votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'**allègement d'heures**, de **prérequis d'entrée en formation** ou d'une **équivalence d'UC**.

- **Renseignez-vous** : formation76@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 00

BPJEPS APT

Conditions d'admission :
Modalité de recrutement :

- Admission après entretien
- Admission après tests (écrit/animation)
- Admission sur dossier

Niveau d'entrée minimum :

Posséder un niveau III (CAP-BEP) voire un niveau IV (Bac) afin d'être en capacité de produire l'ensemble des dossiers attendus dans le cadre de la formation.

Publics :

- Formation continue
- Formation en apprentissage
- Demandeur d'emploi Salarié

Lieu de formation :

- Le Havre : 68 Boulevard Jules Durand (locaux de la Fonderie) - 76600 LE HAVRE
- Evreux : 5 rue Victor Hugo (PSL 27) - 27000 EVREUX



Méthodes et outils pédagogiques :

L'individualisation de l'accompagnement : cette démarche s'appuie essentiellement sur l'analyse des pratiques par le stagiaire lui-même, analyse devant lui permettre de construire sa propre identité professionnelle.

L'individualisation des contenus : du fait des échanges, des observations en séance, et des évaluations formatives, les formateurs et les stagiaires pourront adapter en partie les objectifs et contenus de la formation à leurs propres besoins.

Pédagogie par objectifs : centrée sur le stagiaire, elle s'adapte au rythme et au niveau de chacun. Cette démarche de co-construction d'un parcours d'apprentissage individualisé favorise l'adhésion et l'appropriation du parcours de formation.

Les stagiaires du BPJEPS Activités Physiques pour Tous alternent cycles de formation en centre et stages en entreprise, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.



Cette formation permet de garantir le développement d'une véritable identité professionnelle en lien avec la spécialité choisie, 70% du parcours de formation se déroulant dans une structure (association ou entreprise) ayant une activité en relation directe avec la spécialité du BPJEPS.



La boîte à outils

- Le référentiel de certifications permet de séquencer les apprentissages,
- Le projet d'animation propre à chaque stagiaire,
- Le livret de suivi et de liaison : outil d'échanges entre le stagiaire, son tuteur et le formateur, il permet d'assurer le suivi du parcours de formation et le suivi de l'alternance.
- Le livret des tuteurs : il présente la formation, les modalités d'évaluation certificatives et les grilles correspondantes. Ce livret rappelle le déroulement de la formation en entreprise ainsi que le rôle du tuteur.
- Les outils de FOAD / e-learning : réalisation de cours par
- l'intermédiaire de la plateforme foad de Psl 76, appropriation
- d'une culture professionnelle par le biais de ressources en ligne,
- utilisation d'outils collaboratifs comme Slack et Google Drive Pro.

BPJEPS APT

Accès handicapé :

oui non

Commentaire : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Hébergement :

oui non

AFPA

Restauration :

oui non

Commentaire : des micro-ondes sont accessibles pour réchauffer son repas

Modalité de validation

Les candidats doivent valider les EPMSP et les 4 unités capitalisables (UC) pour se voir attribuer le BPJEPS.

EPMSP

- Mise en place par le candidat d'une séquence d'animation sur une des trois familles d'activités qu'il choisit, en sécurité, d'une durée de trente minutes suivis d'un entretien de quinze minutes sur la famille d'activités présentée au cours duquel il analyse et évalue cette séquence d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix de sécurité mis en œuvre.

UC 1 et UC 2 : Épreuve de projet

- Production d'un dossier explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation sportive dans la structure d'alternance - Soutenance professionnelle.

UC 3 : épreuve pédagogique en structure d'alternance

- Production de deux dossiers pédagogiques présentant chacun un cycle d'apprentissage d'au moins 6 séances réalisées en structure d'alternance dans deux des trois familles d'activités ; Conduite de deux séances d'apprentissage (une par famille d'activité) suivi d'un entretien d'analyse et d'évaluation.

UC 4 : épreuve pédagogique en centre de formation

- Mise en situation professionnelle : animation d'une séance d'animation dans la famille d'activités restant à évaluer - Entretien d'analyse et d'évaluation de la séance



Calendrier et durée :

- Le Havre (76) : du 07/10/2024 au 12/12/2025
- Evreux (27) : du 14/10/2024 au 19/12/2025

Durée en centre de formation : **686 heures**

Durée en entreprise : **1365 heures**

Remarque :

Formation du lundi au vendredi - de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Modalités d'entrée / sortie :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Entrées et sorties à date fixe | <input type="checkbox"/> Entrées et sorties cadencées |
| <input type="checkbox"/> Individualisée | |

Rythme :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Temps plein | <input type="checkbox"/> Temps partiel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Temps partiel en cas d'allègement | |

Personnalisation du parcours :

- | | |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> En groupe (non personnalisable) | <input checked="" type="checkbox"/> Mixte |
| <input checked="" type="checkbox"/> Individualisé | <input type="checkbox"/> Modularisé |

Financement de la formation :

- un contrat d'alternance
- un financement employeur / OPCO
- un financement CPF Transition Professionnelle
- un auto-financement
- AIF France Travail pour les demandeurs d'emplois ou personnes en CRP/CTP/CSP, cumulable avec le CPF

Remarque : n'hésitez pas à contacter PSL 76 pour toute question liée à votre financement

